



**Discours du Président du Comité économique et social européen, M. Göke FRERICHS,
devant le Comité des régions,
Bruxelles, le 15 mai 2002**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité des régions,

J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à vous pour vous présenter tout d'abord le nouveau profil du Comité économique et social européen et la conception qu'il a désormais de son rôle. Je voudrais ensuite vous dire comment je vois la relation entre le Comité économique et social européen et le Comité des régions et comment j'envisage à l'avenir la coopération entre nos deux organes, et en conclusion je formulerai quelques observations sur notre mission au sein de la Convention européenne.

Si j'éprouve le besoin de donner pour commencer certaines informations sur le Comité économique et social européen, c'est, comme vous le comprendrez certainement, parce que dans les faits notre Comité est peu connu et que son activité est peu perçue par l'opinion publique. Il y a à cela beaucoup de raisons, sur lesquelles je ne peux pas m'étendre ici. L'une de ses raisons tient sans aucun doute au fait que sa dénomination prête à confusion.

En effet, notre Comité est une assemblée représentative des organisations de la société civile – c'est-à-dire des organisations des employeurs, des travailleurs, des consommateurs, des mouvements caritatifs et coopératifs, des professions libérales, de l'artisanat et de l'agriculture, de la recherche, entre autres, sans oublier les associations de protection de l'environnement. Il a pour mission et pour ambition d'assurer la prise en compte dans la formation de l'opinion et le processus de décision des organes de l'Union européenne des opinions, des attentes, des intérêts et des idées de cette société civile organisée qui est mentionnée à l'article 257 du traité de Nice. Nous nous efforçons dans ce contexte d'établir une coopération et un partenariat aussi fructueux que possible avec le Parlement européen, le Conseil et la Commission, face auxquels le CESE conçoit son rôle comme celui d'un organe consultatif, c'est-à-dire au service des autres institutions.

Depuis quelque temps, le Comité économique et social européen s'efforce avec détermination et avec succès, par des réformes internes et l'adoption d'un profil politique adéquat, de se montrer de plus en plus à la hauteur de cette ambition et de cette mission.

C'est dans ce contexte que notre Comité a été invité par le Conseil européen de Laeken, de même que le Comité des régions, à participer activement, à travers les observateurs désignés pour le représenter à la Convention européenne, à l'établissement d'un consensus sur la configuration future de l'Union. Nos observateurs s'appuient à cet égard sur la capacité du Comité à servir de catalyseur et de relais pour exprimer les positions adoptées, d'une part, par les sociétés civiles nationales et, d'autre part, par la société civile européenne qui est en train de voir le jour au niveau transnational.

.../...

À cet égard, le Bureau de la Convention européenne a également fait appel à nous pour faciliter le dialogue entre la Convention et les réseaux et organisations de la société civile.

À cette fin se tiennent depuis quelque temps au CESE, en coopération avec Jean-Luc DEHAENE, le Vice-président de la Convention compétent en la matière, des rencontres régulières destinées à favoriser l'information et le dialogue entre les représentants de ces organisations et réseaux d'une part et les membres et observateurs de la Convention intéressés d'autre part, auxquelles participe à chaque fois le Vice-président DEHAENE ou un autre membre du Bureau.

Nous considérons ce type de rencontres, organisées en marge des réunions de la Convention, comme un premier exemple d'une nouvelle forme de participation à nos travaux des éléments de la société civile qui ne disposent pas de représentants directs au CESE mais dont l'expérience et l'engagement nous sont nécessaires pour consolider la représentativité et la crédibilité de nos travaux.

Dans la même optique, nous renforçons notre coopération avec les Conseils économiques et sociaux ou organisations similaires, qui, dans les États membres, remplissent au niveau national une fonction analogue à celle du CESE au niveau de l'Union. Nous mettons actuellement à profit ce réseau des Conseils économiques et sociaux pour relancer le débat sur l'avenir de l'Union au sein des sociétés civiles nationales.

Notre Comité montre tout autant de détermination dans ses efforts pour nouer des contacts, dans le cadre du processus d'élargissement, avec les représentants des sociétés civiles des pays désireux d'adhérer à l'Union européenne, afin de développer une compréhension mutuelle et des positions communes, en vue de faciliter la préparation à l'adhésion. Des Comités consultatifs mixtes ont été mis en place auxquels participent des représentants des organisations de la société civile de la plupart des futurs États membres et au sein desquels nous traitons également des questions qui figurent à l'ordre du jour de la Convention européenne.

Nous avons également développé des relations systématiques et institutionnalisées avec les partenaires de la société civile des groupes d'États et des ensembles régionaux avec lesquels l'Union entretient un dialogue structuré, c'est-à-dire avec les pays du pourtour méditerranéen, les États ACP, les États du Mercosur et d'Amérique centrale, mais aussi par exemple l'Inde.

Enfin, je me dois également de mentionner le fait que, après l'expiration du traité CECA le 23 juillet prochain, le Comité économique et social européen reprendra le flambeau de cette première Communauté européenne d'où est issue l'Union européenne, puisque nous assumerons les tâches qui étaient encore dévolues au Comité consultatif de la CECA, en vue de recueillir et de mettre à profit pour l'avenir la grande expérience accumulée par cet organe.

Mesdames, Messieurs,

Je souhaitais par ces quelques éléments d'information vous montrer que le Comité économique et social européen vient définitivement d'entrer dans une nouvelle phase de ses plus de quarante ans d'existence. C'est là me semble-t-il une date importante pour le Comité des régions aussi, auquel le CESE est à bien des égards étroitement lié.

.../...

Notre structure commune, qui regroupe les services conjoints de nos deux Comités, est l'illustration concrète de ces liens. Et je suis heureux de constater à ce propos que l'accord de coopération qui régit en détail les modalités de cette coopération fonctionne bien. Nous donnons ainsi un exemple aux autres institutions.

Les liens qui nous unissent seront plus apparents encore lorsque nos deux Comités auront emménagé dans nos locaux communs de la rue Belliard, au début de l'année 2004.

Mais nos relations ne sont pas uniquement d'ordre pratique.

- Le CESE et le CdR bénéficient, dans le système politique de l'UE, d'un statut identique : ils sont tous deux, au même titre et dans la même mesure, des organes consultatifs. Ils ont toutefois également une fonction de représentation : le CdR représente les collectivités territoriales et le CESE la "société civile organisée". Alors que le CdR incarne la subsidiarité politique et territoriale, le CESE est l'expression de subsidiarité économique et fonctionnelle.
- Les membres de nos deux Comités jouissent d'une légitimité identique et équivalente, puisqu'ils sont nommés par le Conseil des ministres sur proposition des gouvernements des États membres. Alors que les membres du CdR sont investis dans leurs communes et régions d'un mandat politique par voie de scrutin démocratique, les membres du CESE sont investis de la confiance de leurs organisations, qui bien souvent s'exprime par leur désignation au sein des organes prévus à cette fin.
- Les deux Comités ont naturellement une dignité et des missions qui leur sont propres et chacun revêt une importance spécifique et différente pour les citoyens, dont le bien-être et les intérêts sont la raison d'être de tous nos efforts politiques. Si les citoyens sont tributaires du contexte politique des communes et régions dans lesquelles ils vivent, ils ont également besoin du cadre social que représentent les organisations, associations et syndicats. L'égalité de traitement dans le système institutionnel de l'Union est l'expression appropriée de cette réalité.

Ces deux dimensions, c'est-à-dire la société civile et les collectivités locales, doivent être intégrées à part égale dans la formation de l'opinion et de la volonté de l'Union, dans l'intérêt d'une gouvernance optimale, car elles se complètent et s'enrichissent.

Dans ce contexte, je considère qu'il est primordial, et nécessaire dans l'intérêt des résultats politiques que nos deux Comités veulent atteindre au moyen de leurs travaux, d'engager – au-delà d'une bonne coopération pratique et technique – un débat sur une coopération politique plus étroite.

Je pense par exemple qu'il pourrait être intéressant, tant pour vous que pour nous, mais aussi pour les destinataires de nos avis (Commission, Parlement et Conseil), que nos deux Comités adoptent occasionnellement, sur des questions d'une importance stratégique particulière concernant l'organisation politique et l'évolution sociale de l'Union européenne, des avis communs ou du moins concertés.

On pourrait aussi selon moi envisager d'organiser de temps à autre des conférences communes sur l'un ou l'autre problème crucial de la politique d'unification européenne touchant aussi bien les organisations de la société civile que les instances législatives et exécutives des communes et des régions.

.../...

L'importance de telles initiatives ne tiendrait pas seulement aux résultats attendus, mais elles donneraient également un signal fort témoignant de la volonté commune de nos deux Comités de continuer d'exercer de manière active et constructive leurs fonctions spécifiques dans le système politique de l'Union européenne, tout en s'épaulant et en jouant un rôle complémentaire.

J'en viens maintenant au dernier point que je voulais évoquer devant vous, la Convention européenne, que, tout comme les membres du Comité économique et social européen, vous suivez, Mesdames et Messieurs, avec intérêt et engagement.

La participation d'observateurs, qui au nom de nos Comités peuvent intervenir et introduire des propositions au sein de la Convention, offre une certaine garantie que nos aspirations spécifiques ne seront pas négligées, notamment lorsqu'il sera question de revoir la fonction et le rôle institutionnels de nos organes. En effet, aucun organe ou institution de l'Union n'échappera à ce processus. Nos deux Comités sont eux aussi concernés par cette remise en question et subiront des changements. La question est de savoir si ce seront bien les changements que nous souhaitons et appelons de nos vœux.

J'ai la conviction que tant la dimension locale et régionale que celle de la société civile seront prises en compte dans le nouvel ordre constitutionnel de l'Union européenne, et ce bien plus largement que ce n'est le cas actuellement, et de manière plus conforme à leur importance respective dans l'aménagement de notre collectivité transnationale.

La dimension locale et régionale, où s'exprime toute la richesse d'une multiplicité de collectivités diversement organisées, et surtout aussi la richesse culturelle de l'Europe, restera pour l'Union une source de vitalité, pour autant qu'elle soit disposée et en mesure de puiser à cette source.

Ce qu'offre la dimension de la société civile à l'Union, c'est avant tout la participation, la contribution et la présence des forces vives et productives, qui s'exprime par l'engagement des organisations et des associations, des syndicats, des fédérations et des groupes les plus divers.

Une intégration institutionnelle plus efficace et appropriée de l'une de ces dimensions ne doit pas se faire au détriment de l'autre mais uniquement moyennant une prise en compte institutionnelle équivalente de l'autre dimension. C'est pourquoi je préconise que le Comité économique et social et le Comité des régions adoptent dans la mesure du possible une démarche commune au sein de la Convention européenne et coordonnent les propositions qu'ils formulent dans ce cadre. En tout état de cause, nous devrions nous épauler dans notre ambition de mieux remplir, dans une optique globale, les missions qui sont celles de nos Comités.

Je vous remercie de votre attention et serai heureux de pouvoir m'entretenir avec vous.
